



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00700

Numéro SIREN : 434 713 871

Nom ou dénomination : IN EXTENSO RHONE ALPES

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2016 sous le numéro de dépôt A2016/012419

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

12419

Dénomination : IN EXTENSO RHONE ALPES
Adresse : 53 avenue Albert Einstein 69100 Villeurbanne -
FRANCE-

n° de gestion : 2001B00700
n° d'identification : 434 713 871

n° de dépôt : A2016/012419
Date du dépôt : 29/04/2016

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
25/03/2016



4721702



4721702

IN EXTENSO RHONE ALPES
Société Anonyme
au capital de 9 243 150 euros
Siège social : 53, avenue Albert Einstein,
69100 VILLEURBANNE
434 713 871 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 MARS 2016

L'an deux mille seize,
Le 25 mars,
A 10 heures,

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal LEVIEUX, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Pierre BERGERET et Monsieur Jacques BOURBON, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Muriel FOREST est désignée comme secrétaire.

Monsieur Albert ABEHSSERA, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoqué.

Le comité d'entreprise a été régulièrement convoqué.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des 184 863 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including what appears to be 'IF', 'B', and 'AV'.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social de la Société, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Edith VANNOBEL, demeurant 42, route du Bruissin 69340 FRANCHEVILLE, en qualité de nouvel administrateur, en sus des membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de 6 années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Edith VANNOBEL, présente à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

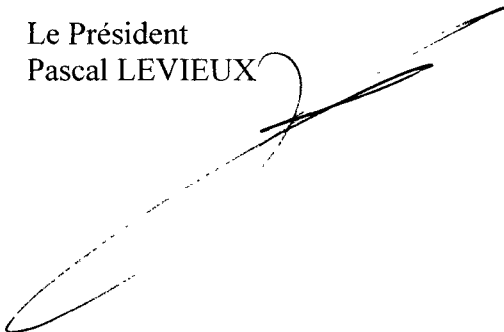
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



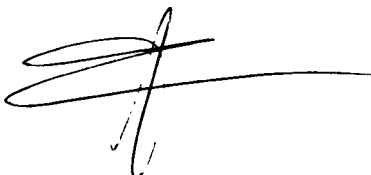
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

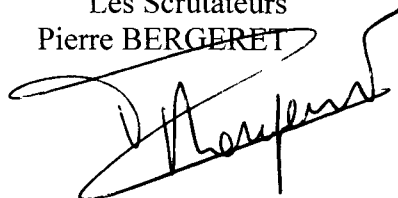
Le Président
Pascal LEVIEUX



La Secrétaire
Muriel FOREST

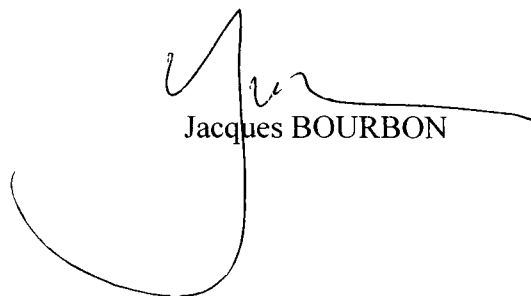


Les Scrutateurs
Pierre BERGERET



Edith VANNOBEL
« Bon pour acceptation du
mandat d'administrateur »

Jacques BOURBON



Bon pour acceptation du
mandat d'administrateur

